FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mise à jour 09/2022

RECHERCHE APPRENTI AVEC LA MFR

Voici les démarches à suivre pour un employeur qui souhaite recruter un jeune en apprentissage avec la MFR.

1

Présentation des formations
Envoi des descriptifs et **plannings**

Définition des **besoins**
↓
Décision de recruter un apprenti

2

Recherche de **profils**
(vivier ou recherches externes)

Sélection candidats et **entretiens**
↓
Choix de l'apprenti
↓
Choix du maitre d'apprentissage
↓
Information de la MFR

3

Envoi à l'employeur :
Convention de formation
+Cerfa prérempli
+Autres convention (si nécessaire)

Signatures : Conventions de formation, Cerfa avec le jeune (+ N° Accord de financement + attestation employeur si besoin)

4

Transmission du dossier complet de l'apprenti à **l'OPCO ou CNFPT** pour enregistrement et financement.

Déclaration préalable à l'embauche + visite médicale

Accueil de l'apprenti en entreprise :
- ✓ Bilan régulier avec l'apprenti par le Maitre d'apprentissage,
- ✓ Suivi dans le carnet de liaison
- ✓ Échanges permanents avec la MFR.

5

Suivi, rencontre jeune / maitre d'apprentissage sur lieu de travail
+ Échanges avec l'employeur